



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 27035

Texte de la question

M. Jean-Claude Leroy appelle l'attention de M. le ministre de la santé, de la famille et des personnes handicapées sur la politique périnatale envisagée, suite au rapport de la mission périnatalité. La polyclinique de Saint-Pol-sur-Ternoise (Pas-de-Calais) était dotée d'une maternité qui, malheureusement, a dû être transférée en raison de l'impossibilité de recruter un deuxième obstétricien susceptible de compléter l'équipe médicale. Toutefois, ce service était apprécié de la population ternésienne essentiellement rurale car il remplissait cette fonction de proximité, qui semble-t-il, justifie aujourd'hui la création de centres de périnatalité. Comme le bourg-centre de Saint-Pol-sur-Ternoise joue dans l'aménagement du territoire un rôle d'équilibre entre Arras et le littoral, il lui demande s'il envisage d'y implanter un centre de périnatalité.

Texte de la réponse

Suite à la fermeture de la maternité de Saint-Pol-sur-Ternoise en juin 2001, l'activité d'accouchements a été reprise par la maternité d'Auchel et par le centre hospitalier d'Arras qui a alors bénéficié d'une autorisation de 15 lits supplémentaires. Une consultation avancée de gynécologie-obstétrique a été mise en place par ces deux établissements dans les locaux de la polyclinique, en l'absence de médecins libéraux installés dans cette ville. La polyclinique a rencontré de grandes difficultés de recrutement de médecins et d'infirmières et n'a pu, pour cette raison, mettre en oeuvre l'autorisation de 24 lits de soins de suite accordée en juin 2001, ni celle de service d'urgences. L'établissement a également rencontré de graves difficultés financières et souhaitait céder ses autorisations à l'association hospitalière Nord-Artois Clinique qui doit regrouper, sur la commune de Divion, les établissements d'Auchel et de Bruay. L'agence régionale de l'hospitalisation du Nord-Pas-de-Calais a fortement encouragé le maintien d'une offre de soins privée sur la commune de Saint-Pol-sur-Ternoise. En avril 2003, la société anonyme (SA) groupe Hopale (Berck-sur-Mer) est devenue majoritaire dans le capital de la SA Polyclinique du Ternois. Sa priorité est de mettre en oeuvre les autorisations détenues par l'établissement : lits de soins de suite, service d'urgences et délocalisation de lits d'état végétatif chronique. La mise en place d'un centre de périnatalité apparaît moins prioritaire et peu justifiée, la consultation avancée mise en place en 2001 étant peu fréquentée par les femmes de Saint-Pol-sur-Ternoise qui préfèrent se rendre à Arras ou à Auchel.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Claude Leroy](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (3^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 27035

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : santé

Ministère attributaire : santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 octobre 2003, page 8147

Réponse publiée le : 2 mars 2004, page 1665